
LA PLANIFICATION FISCALE : TRUCS ET CONSEILS DE LA BANQUE LAURENTIENNE

Montréal, le 15 février 2011 – À la Banque Laurentienne, les planificateurs financiers sont en mesure d'analyser tous les aspects d'une planification à long terme, notamment au plan fiscal où certaines règles peuvent s'avérer avantageuses dans des conditions spécifiques. C'est le cas des nouvelles mesures gouvernementales instaurées au cours des dernières années comme le CELI et le fractionnement du revenu entre conjoints, qui ont créé de nouvelles avenues pour réduire le fardeau fiscal des contribuables.

La planification fiscale peut donc être très rentable, non seulement pour les contribuables à revenus élevés mais aussi pour les contribuables de la classe moyenne, et même pour ceux à revenus modestes. Pour bénéficier des mesures qui permettent de réduire ses impôts, il faut les connaître et savoir évaluer leurs impacts.

REER et CELI : les incontournables

Depuis son lancement en 1957, le Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) constitue le véhicule de premier choix pour épargner en vue de la retraite et bénéficier de mesures fiscales favorables. Les contributions à un REER ouvrent la voie à des économies d'impôt substantielles en diminuant le revenu du particulier; elles permettent également d'accroître l'accès à plusieurs crédits d'impôt et versements gouvernementaux. Ainsi, elles réduisent substantiellement le coût réel de l'investissement dans un REER en termes de déboursés nets.

« En raison de sa flexibilité inhérente, le REER procure également des avantages fiscaux additionnels, notamment pour un retour aux études à temps plein, ou encore dans le cadre du Régime d'accession à la propriété (RAP), explique Stéphane Girard, directeur, Planification financière à la Banque Laurentienne. Ainsi, lors de l'achat d'une première résidence, l'acheteur admissible peut effectuer des retraits non imposables d'une valeur maximale de 25 000 \$, ce qui permettra de réduire considérablement son emprunt hypothécaire. »

Quant au CELI – le compte d'épargne libre d'impôt –, il permet aux contribuables canadiens de 18 ans et plus de verser des cotisations maximales de 5 000 \$ à l'abri de l'impôt, et ce, au fédéral comme au provincial. De plus, les droits de cotisation inutilisés peuvent être reportés indéfiniment aux années suivantes. Cette mesure constitue un mécanisme d'épargne personnelle formidable. Le CELI offre une très grande souplesse, et malgré des économies fiscales qui peuvent paraître modestes à court terme, les résultats à long terme peuvent être substantiels, particulièrement si le rendement de la formule choisie est intéressant.

« Le REER et le CELI ont des caractéristiques fort différentes, mais les deux constituent un véhicule d'épargne supplémentaire, et le contribuable aura avantage à les combiner, explique Stéphane Girard. Ceux qui ont une capacité d'épargne suffisante pour utiliser pleinement les deux véhicules à chaque année en retireront le maximum de bénéfices. Toutefois, un investissement dans l'un ou dans l'autre pourra constituer une stratégie appropriée, selon la situation de l'épargnant. »

Le régime enregistré d'épargne-études, un investissement dans l'avenir

Le régime enregistré d'épargne-études (REÉÉ) est un compte d'épargne-études exempt d'impôt destiné à aider les parents – et grands-parents – à épargner pour les études postsecondaires d'un enfant. « Le débat actuel sur le dégel des frais de scolarité met en lumière l'importance de prévoir les coûts associés aux études de nos jeunes, indique Stéphane Girard. Heureusement, le REÉÉ existe et peut être sujet à des modifications plus favorables d'une année à l'autre. »

Le REÉÉ offre une subvention fédérale de 20 % accordée sur le premier 2 500 \$ de cotisations annuelles, subvention qui peut atteindre 30 % ou 40 % sur les premiers 500 \$ annuels de cotisations pour chaque enfant de familles à revenus moyens et modestes. Il existe aussi une « subvention » québécoise égale à la moitié de la subvention fédérale, portant ainsi le taux de base des subventions à 30 % des cotisations à un REÉÉ. Les cotisations annuelles à un REÉÉ ne sont pas déductibles pour le cotisant; toutefois, le rendement peut s'accumuler à l'abri de l'impôt pendant une période maximale d'environ 35 ans. Ces « subventions » permettent d'accumuler d'importantes sommes pendant plusieurs années en prévision des études des enfants ou petits-enfants. La subvention fédérale maximale pour un enfant peut atteindre jusqu'à 7 200 \$ sur 18 ans et celle du Québec, jusqu'à 3 600 \$.

Le fractionnement des revenus de retraite, pour réduire le taux d'imposition

Mesure très attendue, le fractionnement du revenu de pension avec son conjoint, instauré par les gouvernements canadien et québécois en 2007, a réjoui plus d'un couple. C'est une mesure qui a un impact particulièrement important pour les couples où un des deux conjoints a un revenu de retraite substantiel et l'autre, des revenus plus modestes. Dans certains cas, l'économie fiscale annuelle pourrait atteindre plusieurs milliers de dollars. « En fractionnant les deux revenus, le contribuable au revenu le plus élevé voit son taux d'imposition passer aux échelons inférieurs, et donc plus avantageux, indique Stéphane Girard. Les échelons inférieurs affichant des pourcentages d'imposition beaucoup moins élevés, le couple se trouve à bénéficier de réductions d'impôt substantielles avec un revenu combiné qui, somme toute, demeure le même. »

La planification fiscale, c'est un ensemble de gestes que l'on pose tout au long de l'année en fonction des circonstances, mais aussi en fonction des changements aux lois fiscales qui interviennent régulièrement. Les planificateurs financiers de la Banque Laurentienne peuvent informer leurs clients sur toutes les possibilités de réduction du fardeau fiscal d'un individu, de sa famille ou de son entreprise.

À propos de la Banque Laurentienne

La Banque Laurentienne du Canada est une institution bancaire dont les activités s'étendent à l'échelle du Canada. Elle offre à ses clientèles tout un éventail de services financiers diversifiés et se distingue grâce à l'excellence de son service, à son accessibilité et à sa convivialité. La Banque est au service des particuliers et des petites et moyennes entreprises, et elle offre également ses produits à un vaste réseau d'intermédiaires financiers indépendants par l'entremise de B2B Trust. Enfin, elle offre des services de courtage de plein exercice par l'intermédiaire de Valeurs mobilières Banque Laurentienne.

La Banque Laurentienne est solidement implantée au Québec, où elle exploite le troisième plus important réseau de succursales bancaires. Ailleurs au Canada, la Banque est active dans des segments de marché spécifiques. La Banque Laurentienne du Canada gère un actif au bilan de plus de 23 milliards \$, et des actifs administrés de plus de 15 milliards \$. Fondée en 1846, elle emploie aujourd'hui plus de 3 600 personnes.

-30-

Renseignements :

Mary-Claude Tardif

Conseillère,

Relations publiques

514 284-4500, poste 4695

mary-claude.tardif@banquelaurentienne.ca